



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 décembre 2024

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 29 Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents à la séance : 17 Nombre de membres votants : 21 Date de la convocation : 12/12/2024
--

Présents :

Abergement-de-Varey : Mrs Laurent ROBERT, M Stéphan JUNET et Philippe DEYGOUT – délégués titulaires et Mme Danièle MAUFFREY déléguée suppléante non-votante

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, Christian DEBOISSIEUX, Joël GUERRY et Jean-Marc RIGAUD - délégués titulaires

Ambronay : M Ben-Amar NASSIA et Mme Delphine DANIOU-BLANC – délégués titulaires

Ambutrix : Mrs Dominique DELOFFRE – délégués titulaires

Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires et M Gilles CELLARD remplaçant de Mme Laëtitia VIEIRA – délégué suppléant

Douvres : M Yves PROVENT remplaçant de M Guy BELLATON

Saint-Rambert-en-Bugey : Mme Josiane CANARD – déléguée titulaire

Torcieu : M Giacomo VALERIOTI – délégué titulaire

Excusés :

Ambutrix : Jean-Claude JOBEZ donne pouvoir à M DELOFFRE et M Norbert DAMIANS

Douvres : M Guy BELLATON remplacé par M Yves PROVENT

Saint-Denis-en-Bugey : Mrs Pascal COLLIGNON, Yvon BABLON et Salvador PARINI

Saint-Rambert-en-Bugey : M. Alexandre LARDAUD donne pouvoir à Mme Josiane CANARD, M Gilbert BOUCHON donne pouvoir à M Thierry DEROUBAIX

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN donne pouvoir à M Jean-Pierre THIBAUD et M Patrick COUPRIE donne pouvoir à M Giacomo VALERIOTI

Absents :

Ambérieu-en-Bugey : M Philippe DI PERNA

Ambronay : M Pascal SIMON

Ambutrix : M Norbert DAMIANS

Château-Gaillard : Mme Laëtitia VIEIRA

Douvres : Mrs Serge BAILLY et Nicolas BARRIER

Secrétaires de séance : M Giacomo VALERIOTI

33/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 : AUGMENTATION CREDITS

Vu le code général de la fonction publique

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le budget primitif 2024 du STEASA

A la demande du Trésor public, M. Jean-Pierre THIBAUD – Vice-Président, présente au Comité Syndical la Décision modificative n°1.

M. THIBAUD explique qu'il y a lieu d'augmenter certains crédits liés à des travaux effectués pour comptes de tiers et pour des reprises de subventions non prévus au budget 2024.

- Dans un premier temps, les travaux réalisés pour le compte des communes et facturés au STEASA qui les a mandatés indûment aux comptes 2031 et 2315, ont fait l'objet de remboursements par les communes indûment imputés sur le compte 1314.

Il convient donc d'apurer ces comptes de dépenses 2031 et 2315 et de recettes 1314 en sortant ces travaux de l'actifs du STEASA.

Il convient ensuite, afin d'éviter ces écritures d'apurement en 2025, d'ouvrir des crédits avant le vote du budget 2025 au chapitre 458 aux comptes 4581... (à subdiviser par commune) pour les dépenses réalisées pour le compte des communes et au c/4582 pour les recettes relatives aux participations à venir jusqu'à la date de vote du BP 2025 pour un même montant ».

Afin de régulariser ces écritures de travaux pour comptes de tiers, M. Jean-Pierre THIBAUD présente l'état suivant :

OUVERTURE DE CREDIT – SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES chapitre			RECETTES		
Compte	Baisse des Crédits	Hausse des crédits	Compte	Baisse des Crédits	Hausse des crédits
1314/041		2 681 070,83 €	2031/041		49 440,71 €
			2315/0413		2 631 630,12 €
4581 (45811, 45812...)		675 000,00 €	4582 (45821, 45822...)		675 000,00 €

- Dans un second temps, aucunes reprises de subventions n'ont été prévues au budget 2024 alors qu'il s'agit d'opérations d'ordre budgétaires réglementaires qu'il convient de faire tous les ans.

Afin d'intégrer ces sommes, M. Jean-Pierre THIBAUD présente l'état suivant :

OUVERTURE DE CREDIT – SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES chapitre			RECETTES		
Compte	Baisse des Crédits	Hausse des crédits	Compte	Baisse des Crédits	Hausse des crédits
023 (Virement section d'investissement)		46 648,81 €	777/042		46 684,81 €

OUVERTURE DE CREDIT – SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES chapitre			RECETTES		
Compte	Baisse des Crédits	Hausse des crédits	Compte	Baisse des Crédits	Hausse des crédits
13911/040		33 768,50 €	021 (Virement section de fonctionnement)		46 684,81 €
13913/040		12 916,31 €			

Le Comité Syndical propose,

- ⇒ **D'approuver** la décision modificative n°1,
- ⇒ **D'approuver** les crédits présentés ci-dessus.

Le Comité Syndical,

Après présentation de ce rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** la décision modificative n°1,
- ⇒ **APPROUVE** les crédits présentés ci-dessus.

Fait et délibéré le 19/12/2024
Thierry DEROUBAIX, Président,



La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.